

Telle est l'économie du gouvernement de *Canada*, c'est celle qui s'est observée jusqu'à ce jour, tel est le système et la règle des gouvernements dans toute l'étendue de la domination du Roy, sans laquelle il ne seroit pas possible d'arranger aucune affaire, de gouverner les peuples et de ne les pas exposer à des incertitudes continuelles ; à des craintes de manquer même en obéissant et à des désobéissances même involontaires.

Mais sy des règles aussy sagement établis et aussy constamment soutenues rendent par elles mêmes inutile et frivole, une tentative pareille à celle qu'on vient de faire pour abatre un Conseil Supérieur et pour lier les mains à la justice, cet agent si nécessaire qu'il ne peut suspendre un seul moment sa vigilence et ses opérations, que tout le corps politique de l'état ne s'en ressentent, sy des entreprises aussy inouyées et aussy peu mesurées, ne peuvent faire sortir de l'obéissance des peuples sages et sensés accoutumés à recevoir à la justice, comme à la sureté qui leur est propre, et l'appuy le plus assuré de leurs personnes, de leurs fortunes et de leurs travaux, les motifs au moins qu'on à prétexté pour les émuvoir sont trop odieux, et leur sont trop injurieux pour ne pas écouter leur justes plaintes, sur l'idée désavantageuse qu'on a donnée de la fidélité, et de l'obéissance des peuples de la *Nouvelle France*.

Ces peuples qui pensoient vivre à l'abry des loys qui leur sont données par la puissance temporelle, s'embarassoient fort peu des démêlés qui peuvent survenir entre ceux qui les conduisent au spirituel, ils comprennent bien que leur salut, qui est leur seul nécessaire devant Dieu, dépend beaucoup plus de leur propre conduite que de celle de leurs pasteurs, et peu touchés des prérogatives que les ecclésiastiques affectent entr'eux, ils s'en rapportoient aux juges qui sont chargés de régler les droits et la discipline extérieure de l'état ecclésiastique, ainsi que de tous les autres états de la colonie, pour décider et résoudre des questions qui n'intéressent en rien le fond de la religion, et qui ne doivent jamais suspendre les secours spirituels qui leur sont dus par le clergé ; ainsi ces peuples sont ils peu émus, mais très scandalisés des sermons séditieux que depuis plus de deux mois, et malgré toutes les menaces et les défenses réitérées des arrests, les curés de *Québec* et des campagnes font et font faire journellement dans leurs églises où les moines et d'autres ministres infidèles de la parole, ne montent plus dans les chaires que comme le serpent sur l'arbre de vie pour y conseiller la désobéissance, et joindre la science du mal à la science du bien, seule destinée à la chaire de vérité. Mais ce qui offense le plus les peuples, et ce qui les allarme d'avantage, est l'acte rendu public ou l'on à supposé contre l'honneur de la nation, et contre la vérité des faits, qu'ils étoient prêts à se soulever et prendre party pour celui des trois états qui s'est montré rebèle et qui a méconnu icy la justice du Roy, c'est à dire le clergé.

Ils